

Moins d'Europe renforcerait l'Europe

GEORGES CARTON DE TOURNAI

Premier directeur honoraire de la FSMA

Dans deux discours récents, MM. Juncker et Macron ont remis sur la table la question de l'agenda européen. Une refondation de l'Europe est évidemment nécessaire; beaucoup d'observateurs s'accordent sur ce point.

Dans cette refondation, deux points paraissent appeler une réforme urgente:

- La population se méfie de l'Europe parce que le marché intérieur a porté atteinte au modèle social européen en ignorant largement l'harmonisation sociale;

- La population ne comprend pas que ses dirigeants, pourtant élus démocratiquement, n'aient plus la compétence pour prendre des décisions impactant directement leur santé ou leur bien-être matériel.

Quoique ces deux discours consacrent de l'attention à ces deux points, ils partent cependant tous les deux de l'idée que la refondation de l'Europe ne réussira que s'il y a encore plus d'intégration.

Est-on sûr cependant que la meilleure voie pour regagner la confiance des citoyens est de multiplier les propositions d'une plus grande intégration? La question peut surprendre dans un pays traditionnellement attaché à l'unification européenne. En Belgique, on a eu trop souvent une vision idéalisante de l'Europe, comme si tout ce qui était européen était forcément bien. Il faut rappeler cependant que le pouvoir législatif ultime, sauf veto du Parlement européen, appartient aux États membres réunis en Conseil et non à un gouvernement européen. Dans ce cadre, l'Europe n'existe donc que par ses États membres, et ceux-ci s'y comportent comme dans n'importe quel traité international, c'est-à-dire qu'ils défendent activement, et généralement avec succès, leurs intérêts nationaux.

Les ombres du passeport européen

Si on essaie par contre de regarder la question européenne avec pragmatisme, le débat «plus ou moins d'Europe» revient fina-

lement à un avatar du débat «centralisation versus décentralisation».

En 1986, avec l'Acte unique, la décision a été prise, sur la base d'une harmonisation minimale des législations, de centraliser dans l'État membre d'origine la délivrance des autorisations administratives. Ainsi, une entreprise ayant obtenu un agrément dans un État membre peut s'établir ou prester des services dans tous les autres États membres sans autre formalité qu'une simple notification: c'est le principe du «passeport européen», valable aussi pour les produits.

Combiné avec la libre circulation des personnes et des capitaux, le marché intérieur présente des avantages évidents sur le plan de l'ouverture des marchés et de l'élimination des inefficiences. Au sein de ce marché, le système du passeport fonctionne cependant mal pour plusieurs raisons: soit la directive d'harmonisation est mal transposée dans l'État membre d'origine ou lui laisse trop d'opting-outs, soit

elle est appliquée de façon laxiste ou avec d'autres priorités dans l'État d'origine, soit les critères de rattachement à un État d'origine sont plus formels que réels et les entreprises choisissent l'État d'origine le moins exigeant en pratique.

Dès lors, il arrive régulièrement que les autorités d'accueil soient insatisfaites des activités «passeportées» menées sur leur territoire. Mais le système implique que les autorités d'accueil sont quasi totalement impuissantes pour prévenir ou faire cesser ces activités, même si elles les jugent préjudiciables au public. La population locale a évidemment du mal à le comprendre. Et elle cherchera un vain responsable, car en cas de dysfonctionnement, les autorités d'origine, lointaines, ne sont responsables que devant leur Parlement national.

En plus, le système du passeport avantage soit les grands pays, qui ont leurs champions nationaux, soit les très petits pays, qui se profilent comme des centres

offshore, mais pas les pays moyens-petits comme la Belgique.

La subsidiarité paraît plus efficace

Sauf lorsque cette compétence est exercée

plus efficacement au niveau européen, le principe devrait être de redonner aux autorités d'accueil le pouvoir de contrôler elles-mêmes les activités sur leur territoire et de compléter au besoin les règles européennes.

Ce principe, dit de subsidiarité, est trop rarement mis en pratique. Subsidiarité ne veut pas dire isolement, mais un fonctionnement en réseau basé sur la coordination et l'échange d'informations, et la proximité par rapport aux citoyens. C'est moins d'Europe pour avoir une Europe plus décentralisée, par cela même mieux acceptée, et au final plus forte.

Le paradoxe est que les matières qu'il aurait été justement pertinent d'harmoniser au niveau européen, ne l'ont pas été ou l'ont été incomplètement, comme par exemple l'harmonisation sociale, déjà évoquée, l'harmonisation de l'impôt des sociétés et de la fiscalité des revenus mobiliers, la politique migratoire, la protection de l'environnement ou la lutte contre le réchauffement climatique.

Trop d'Europe d'un côté, trop peu de l'autre. Retrouvera-t-on un jour une balance équilibrée?

Le principe devrait être de redonner aux autorités d'accueil le pouvoir de contrôler elles-mêmes les activités sur leur territoire et de compléter au besoin les règles européennes.